LA BANQUE DES
DÉCIDEURS EN RÉGION

CONDITIONS & TARIFS 2014

Opérations et services bancaires applicables au 1er janvier 2014

CAISSE D'EPARGNE
BRETAGNE PAYS DE LOIRE

SOMMAIRE

EDITO P. 3

BANQUE AU QUOTIDIEN P. 4
- Compte courant et services associés P.4
- Instruments de paiement P.8
- Gestion de Trésorerie P.10
- Opérations de paiement et d'encaissement P.10
- Date de valeurs (jours ouvrés) P.12
- Solutions d'encaissement P.12

COMMERCE INTERNATIONAL P. 14
- Tenue de compte en devises P.14
- Opérations de change P.14
- Opérations avec l'étranger P.14
- Trade – Offre de services à l'international P.16

FINANCEMENTS P. 20
- Cycle d'exploitation P.20
- Financement des investissements P.21

PLACEMENTS FINANCIERS P. 22
- Comptes d'instruments financiers (comptes-titres) P.22
- Ordres de bourse P.23

INGÉNIERIE SOCIALE P. 24

GESTION DE PATRIMOINE P. 24

AUTRES SERVICES P. 25

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT P. 26

LEXIQUE P. 28

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES P. 32

CONTACTS P. 33

Les prix peuvent être modifiés à tout moment sous réserve d'une information préalable.
Les prestations marquées d'un ▲ sont soumises à la TVA au taux en vigueur (20 % au 01/01/2014).
Les prix, lorsqu'ils sont soumis à TVA, sont exprimés en euros hors taxes ou en pourcentage hors taxes.

EDITO

Chers Clients,

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire est une banque coopérative où les décisions sont prises au plus près des clients. Elle accompagne au quotidien et dans la durée tous les acteurs qui participent au développement de la région.

Pour cela, nous mettons à votre disposition 9 centres d'affaires multi-marchés et 2 centres d'affaires Immobilier Professionnel qui vous apporteront proximité et expertise pour vous accompagner dans vos projets.

Vous trouverez dans ce document les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués aux Entreprises ainsi qu'aux organismes de l'Economie Sociale et Institutionnels, du Logement Social et de l'Economie Mixte, du Secteur Public et de l'Immobilier Professionnel, à compter du 1er janvier 2014.

La qualité de nos services est une priorité et le socle de notre volonté d'amélioration permanente. Soyez assurés pour 2014, de notre présence à vos côtés dans une démarche responsable et solidaire.

Nos Chargés d'Affaires se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant de votre confiance
et de votre fidélité.

Claude VALADE,
Membre du Directoire
en charge de la Banque du Développement Régional

Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site :
www.caisse-epargne.fr*
Région BRETAGNE PAYS DE LOIRE.

**coût selon votre fournisseur d'accès Internet*

CAISSE D'EPARGNE
BRETAGNE PAYS DE LOIRE

BANQUE AU QUOTIDIEN

> COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIES

Service bancaire de base	**Gratuit**

(Offre groupée de services. Conditions d'accès et services définis aux articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier. Services offerts dans le cadre du droit au compte)

> Tenue de compte *(Prélèvement trimestriel des frais et commissions)*

> Commission de tenue de compte	61,80 € / trimestre
> Commission de mouvement	0,10 %
> Commission sur plus fort découvert (Calculée sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois)	0,10 %
> Commission de dépassement (Calculée au prorata du nombre de jours débiteurs au-delà de l'autorisation de découvert)	9,60 %
> Commission d'immobilisation sur découvert	1,50 %
> Commission de non utilisation du découvert (Calculée sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert)	0,60 %

> Relevés de compte - Envoi papier de relevés de compte :

	jusqu'à 5 comptes	au-delà de 5 comptes
Relevés de compte mensuels	Gratuit	1,06 € / compte supplémentaire
Relevés de compte à la quinzaine	3,97 € / trimestre	6,32 € / trimestre
Relevés de compte décadaires	6,12 € / trimestre	9,12 € / trimestre
Relevés de compte hebdomadaires	11,80 € / trimestre	17,70 € / trimestre
Relevés de compte quotidiens	49,30 € / trimestre	76,10 € / trimestre
Edition d'un relevé de compte au guichet	3,40 € / relevé	

Relevés de compte au format électronique*	**Gratuit**
> Echelle de Valeur Calcul d'intérêts détaillés	21,40 € / édition
> Rémunération de compte	
Service rémunération	3,75 € / mois
Conditions de rémunération *(intérêts perçus soumis à la fiscalité en vigueur)*	nous consulter

** Sous réserve de disponibilité du service*

> Clôture de compte courant	**Gratuit**
> Information annuelle aux commissaires aux comptes▲	166 €
> Edition d'un relevé de coordonnées bancaires	**Gratuit**

> Forfaits▲▲

Forfait Associatis Essentiel
(Offre réservée aux associations ayant un budget annuel < 300 000 €)

Ce Forfait comprend :

- un compte association,
- la rémunération du solde créditeur dès le 1er euro,
- la tenue de compte,
- la mise à disposition d'un chéquier,
- des relevés de compte mensuels,
- le service AlertEcureuil Pro (par mail ou SMS),
- l'abonnement au service Direct Ecureuil Pro pour une gestion des opérations à distance,
- une assurance moyens de paiement,
- une protection et assistance juridique.

> Cotisation mensuelle	6 € / mois
avec le service e-remises *(mise en service, abonnement mensuel et opérations de virements et prélèvements)***	15 € / mois
avec une ou plusieurs carte(s) de retrait Associatis	+ 1 € / mois / carte
avec une ou plusieurs carte(s) de paiement Visa Electron	+ 2 € / mois / carte
> Convention forfaitaire*	nous consulter

* *Sous réserve de disponibilité du service*
** *les autres types d'opérations sont facturés à l'unité selon la tarification en vigueur*
▲▲ *certains services inclus dans les forfaits peuvent être soumis à la TVA*

> Banque à distance

> Direct Ecureuil Pro

par Internet (1) : www.caisse-epargne.fr et via les applications Caisse d'Epargne pour smartphone et tablette	6 € / mois
par téléphone (2) : 0 825 800 825 *(serveur vocal 7j/7)* *Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe en France métropolitaine*	**Gratuit**

(1) *Coût de communication selon votre fournisseur d'accès*
(2) *Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur*

> *Direct Ecureuil* *Secteur Public* *(Service de Banque à Distance dédié aux clients du Secteur Public)*	
par Internet (1) : www.caisse-epargne.fr	**Gratuit**
> *Webprotexion* *(Service de Banque à Distance dédié aux Mandataires Judiciaires à la protection des personnes)*	
par Internet (1) : www.caisse-epargne.fr	**Gratuit**
> *AlertEcureuil Pro* *(messages d'alerte par mail ou SMS – jusqu'à 40 SMS par mois)*	5,10 € / mois
Message d'alerte supplémentaire par SMS	0,20 €
> *Sécurisation des opérations en ligne*	
SOL SMS Pro* *(solution de Sécurisation des Opérations en Ligne par SMS)*	**Gratuit**
Lecteur CAP* (Carte A Puce)▲	15,20 € par lecteur
Carte Secur@ccess*▲	7 € / an
Opposition sur carte Secur@ccess*▲	38,00 €
Refabrication carte Secur@ccess*▲	7 €
Demande de réédition de code confidentiel*▲	9,10 €
> *Ajout d'un compte bénéficiaire sur Direct Ecureuil Pro*	
par le Centre d'Affaires	5 € / compte
via une connexion authentifiée sur Direct Ecureuil Pro	**Gratuit**

> Echange de Données Informatisées (EDI)

> *e-Remises* *Solution d'envoi de fichiers de virements, prélèvements, TIP, effets de commerce et de téléchargement de relevés* ***par Internet***	
Ouverture du service	50 €
Abonnement à l'offre standard *(hors coût par opération)*	12 € / mois
Abonnement hors offre standard	nous consulter
Clôture du service	115 €
Base de gestion de mandats *Solution permettant de générer des fichiers au format SEPA et de gérer les mandats pour les prélèvements*	nous consulter

** Sous réserve de disponibilité du service*

(1) Coût de communication selon votre fournisseur d'accès

> *EBICS* *La solution EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard) repose sur un protocole de communication sécurisé basé sur les technologies internet permettant l'échange de fichiers de virements, prélèvements, TIP, effets de commerce et de téléchargement de relevés* ***par Télétransmission***	
Ouverture du service	50 €
Abonnement (hors coût par opération)	
EBICS (profil TS) avec signature électronique jointe	20 € / mois
EBICS (profil T) avec signature électronique disjointe via e-remises	20 € / mois
EBICS (profil T) sans signature électronique (avec confirmation par fax ou mail)	30 € / mois
Abonnement hors offre standard	nous consulter
Clôture du service	115 €
> *Abonnement Datalis Experts Comptables* *(télétransmission de relevés de compte)*	
Forfait mensuel pour les 10 premiers comptes	26,80 € / mois
Forfait mensuel par tranche de 10 comptes supplémentaires	16,10 € / mois
> Autres services	
Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) dans le cadre d'un abonnement EDI	**Gratuit**
Avenant sur abonnement EDI	10 €
Service Swiftnet	nous consulter
Service PESIT	nous consulter

> Certificat électronique

Souscription Certiceo (validité 3 ans)▲	180 € par certificat

> Remise de valeurs

Cachet d'endossement▲	36,80 € / an
Abonnement au service Sécurexpress▲	60,50 € / an
Service Sécurexpress - dépôt Express et/ou jour/nuit▲	36,10 € / an
« Sécurexpress » Assurance(3)	27,40 € / an

(3) Sécurexpress Assurance, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Moyens de Paiement Associatis (Associations et Organismes à but non lucratif) sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de DAS, entreprise régie par le Code des Assurances et distribué par les Caisses d'Epargne. Voir conditions générales ou notice d'information.

> INSTRUMENTS DE PAIEMENT

> Chèques et Chéquiers

Remise de chéquier en agence	**Gratuit**
> Envoi de chéquier par courrier :	
en envoi simple	3,30 € / envoi
en recommandé	7,10 € / envoi
Emission d'un chèque de banque	14,20 €
Lettre-chèque	nous consulter

> Cartes Bancaires

Carte Visa Business (débit immédiat ou différé)	42,50 € / an
Carte Visa Gold Business (débit immédiat ou différé)	133,70 € / an
Carte de Retrait Associatis (réservée à la clientèle Association)	16,20 € / an
Carte Visa Electron Associatis (réservée à la clientèle Association)	35,50 € / an
Service e-Carte Bleue (achats sur internet)	8,30 € / an

> Opérations par carte

Retrait d'espèces par carte	
> Au distributeur automatique de billets	
En France et à l'étranger dans la zone euro	**Gratuit**
A l'étranger hors zone Euro	2,80 % du retrait + Commission fixe 3,20 € / opération
> Au guichet d'autres banques (cash advance)	
En France et à l'étranger dans la zone euro	6,25 €
A l'étranger hors zone Euro	2,80 % du retrait + Commission fixe 6,25 € / opération
Paiement par carte (émise par votre Caisse d'Epargne)	
En France et à l'étranger dans la zone euro	**Gratuit**
A l'étranger hors zone euro	2,80 % du paiement maximum 6,25 € / transaction

> Prestations liées aux cartes bancaires

Modification ponctuelle de plafonds (paiement ou retrait) à la demande du client et après autorisation de la Caisse d'Epargne	17,90 €
Remplacement de carte avant échéance	9,30 €

Fabrication de carte en accéléré	53,70 €
Envoi de carte par courrier en recommandé	7,30 €
Remise de carte en agence	**Gratuit**
Réédition d'un code confidentiel	9,10 €
Re-fabrication d'une carte défectueuse	**Gratuit**

> Assurances et assistance

Assurance Moyens de Paiement « Pro Plus » (3)	20,30 € / an
Assurance Moyens de Paiement « Associatis » (réservée à la clientèle Association) (3)	16,30 € / an
Protection et Assistance Juridique Associatis (réservée à la clientèle Association) (3)	60 € / an

> Carte Achat Public — nous consulter

(réservée à la clientèle du Secteur Public)

> Solution Global Affaires – Gestion des frais professionnels

Abonnement Entreprise *(inclus l'accès par internet à la consultation, l'historique, le téléchargement de relevés et l'accès porteurs et entreprise)*	150 € / an
Gestion des habilitations internet	**Gratuit**
Carte Visa Affaires	50 € / an / carte
Carte Gold Affaires	120 € / an / carte
Les options	
Fonction retrait	3 € / an / carte
Personnalisation des plafonds	3 € / an / carte
Débit sur-différé de 10 à 45 jours	de 7 € à 31 € / an / carte
Outil de gestion des notes de frais▲	50 € / an
Outil d'états statistiques▲	50 € / an
Date d'arrêté comptable personnalisée	20 € / an
Abonnement maison mère *(accès par internet à la consultation, l'historique, le téléchargement de relevés, accès holding)*	100 € / an

(3) Sécurexpress Assurance, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Assurance Moyens de Paiement Associatis (Associations et Organismes à but non lucratif) sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de DAS, entreprise régie par le Code des Assurances et distribué par les Caisses d'Epargne. Voir conditions générales ou notice d'information.

> GESTION DE TRESORERIE

> Eparfix / Eparplus *(service d'épargne automatique)*	**5,60 € / an**
> Placement Automatisé de Trésorerie	**nous consulter**
> Centralisation de Recettes	**nous consulter**
> Centralisation de Trésorerie	**nous consulter**

> OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

> Virements

> Exécution d'un virement vers un compte Caisse d'Epargne	**Gratuit**
> Exécution d'un virement occasionnel vers un autre établissement	
par internet via Direct Ecureuil (au-delà de 5 virements dans le mois)	0,18 €
par Echange de Données Informatisées (EDI)	0,18 €
par votre centre d'affaires (support papier)	6,25 €
> Exécution d'un virement de trésorerie (VSOT) et virement gros montant (> 600 K€)	
par Echange de Données Informatisées (EDI)	5,90 €
par votre centre d'affaires (support papier)	20 €
> Exécution d'un virement permanent externe dans un échéancier	1,35 € / opération prélevé annuellement
> Révocation d'un ordre émis avant exécution	**Gratuit**
> Demande de retour de fonds sur virement SEPA(4) émis	13 €

> Prélèvements et Titres Interbancaires de Paiement (T.I.P.)

> Mise en place d'un mandat de prélèvement	**Gratuit**
> Paiement d'un prélèvement / TIP	**Gratuit**

(4) Espace SEPA : 28 pays de l'UE + Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco et Suisse
A partir du 1er février 2014 seuls les virements et prélèvements au format SEPA pourront être utilisés.

> Emission d'un prélèvement	
par Echange de Données Informatisées (EDI)	0,18 €
par votre centre d'affaires (support papier)	6,25 €
> Révocation d'un ordre de prélèvement avant exécution	**Gratuit**
> Opposition sur prélèvement / Retrait de consentement	18,30 €
> Rejet par prélèvement / TIP émis en EDI	8 € / ligne
> Remise de TIP par EDI	
par Echange de Données Informatisées (EDI)	0,30 €
par votre centre d'affaires (support papier)	6,25 €

> Prélèvements B2B *(prélèvements SEPA inter-entreprises)*

> Enregistrement / Modification / Annulation de consentement sur mandat B2B	10 € / mandat et par type d'opération
> Paiement d'un prélèvement B2B reçu	**Gratuit**
> Emission d'un prélèvement B2B	
par Echange de Données Informatisées (EDI)	0,22 €
> Révocation d'un ordre de prélèvement avant exécution	**Gratuit**
> Retrait de consentement	18,30 €
> Rejet par prélèvement B2B	8 € / ligne

> Effets de commerce *(tarification par effet)*

> Remise d'effet	
par Echange de Données Informatisées (EDI)	0,44 €
support papier	12,50 €
> Remise de billet financier	7,90 €
> Remise d'effets non domiciliés	16,70 €
> Effet réclamé ou prorogé	16,70 €
> Avis de sort, d'acceptation, de modification	16,70 €
> Réception d'effet impayé	16,70 €
> Restitution d'effet	16,70 €
> Rejet d'effet (total ou partiel)	22,30 €

> Autres Opérations	
> *Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) (gratuit dans le cadre d'un abonnement EDI)*	20 €
> *Intervention sur fichier remis en EDI non conforme*	21,40 € / correction

> DATES DE VALEURS (JOURS OUVRES)

Opérations	Crédit	Débit
Effets domiciliés		E**
Espèces	J*	J*
Chèques compensables en France	J+1 ouvré ***	J*
Remise d'effets à l'encaissement	E** + 4 jours calendaires	
Remise d'effets à l'escompte	J+1 calendaire	

** J = date de comptabilisation (en jour ouvrable)*
*** E = date d'échéance de l'effet*
**** Jour ouvré de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire du lundi au vendredi*

> SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

> Monétique commerçant	
Terminaux de Paiement Electroniques (TPE)▲	
> *Frais de dossier*	
TPE filaire*	38 €
TPE IP ou GPRS**	50 €
> *Contrat de location (sur 48 mois)*	
TPE filaire*	à partir de 12 € /mois
TPE IP ou GPRS**	à partir de 20 € /mois
> *Installation pour terminal IP*	150 €
Paiement en « n » fois	
> *Droits d'entrée▲*	65 €
> *Commission pour paiement*	nous consulter

** Terminal Filaire (raccordé au réseau téléphonique - hors abonnement téléphonique et coûts des communications)*
*** Terminal IP (hors connexion internet permanente et illimitée en haut débit) ou Terminal GPRS (abonnement téléphonique et frais de communication inclus)*

> SP PLUS – Solution de sécurisation des paiements sur Internet▲

> Mise en service	
SP Plus	300 €
Jepaieenligne	250 €
> Abonnement mensuel SP Plus / Jepaieenligne	20 €
> Transactions	Gratuit jusqu'à 100 tr. / mois 0,13 € / tr. au-delà
> Options	nous consulter

> SP PLUS Service Public (offre réservée aux organismes publics)▲

> Mise en service	
SP Plus	250 €
Jepaieenligne	200 €
> Abonnement mensuel SP Plus / Jepaieenligne	20 €
> Transactions	Gratuit jusqu'à 100 tr. / mois 0,13 € / tr. au-delà
> Options	nous consulter

> Autres prestations

Consommables, logiciels …	nous consulter
Indemnité de rupture anticipée de contrat	selon conditions contractuelles
Gestion des impayés commerçant	60 € / dossier

COMMERCE INTERNATIONAL

> TENUE DE COMPTE EN DEVISES

> Tenue de compte en devises	
> Tenue de compte	61,80 € / trimestre
> Commission de mouvement	0,10 %
> Envoi de relevé mensuel	**Gratuit**
> Service rémunération	3,75 € / mois
Conditions de rémunération (intérêts perçus soumis à la fiscalité en vigueur)	nous consulter
> Ouverture / Clôture de compte en devises	**Gratuit**
> Edition d'un relevé de coordonnées bancaires	**Gratuit**

> OPERATIONS DE CHANGE

> Achat et vente de billets étrangers (par opération)	
Commission de service monnaie hors zone euro	3,08 % min. 5,20 €
> Vente (délivrance) de chèques de voyage (par opération)	
En euro ou monnaie hors zone euro	1,54 % min. 5,20 €
> Achat (reprise) de chèques de voyage (par opération)	
En euro ou monnaie hors zone euro	3,08 % min. 5,20 €

> OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

> Virements internationaux	
Virements émis sur la zone SEPA[4]	
> Exécution d'un virement en euros vers un autre Etablissement (virement ordinaire ou SEPA[4])	
par Internet via Direct Ecureuil (au-delà de 5 virements dans le mois)	0,18 €
par Echange de Données Informatisées (EDI)	0,18 €
par votre centre d'affaires (support papier)	6,25 €

[4] Espace SEPA : 28 pays de l'UE + Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco et Suisse
A partir du 1er février 2014 seuls les virements et prélèvements au format SEPA pourront être utilisés.

Virements émis hors zone SEPA	
> Emis en Centre d'Affaires	
En euro – commission de transfert	0,10 % min. 17,90 € max. 80 €
En devise – commission de transfert	0,10 % min. 17,90 € max. 80 €
En devise – commission de change	0,05 % min. 13,50 €
> Emis par Echange de Données Informatisées (EDI)	
En devise – commission de transfert	12,20 € / opération
En devise – commission de change	0,05 % min. 13,50 €
> Recherche sur virements internationaux *(coordonnées non conformes)*	20,30 €
> Transferts Internationaux (frais à la charge du donneur d'ordre)	15,20 €
Virements européens et SEPA(4) reçus	
Virements européens et SEPA(4) reçus	**Gratuit**
Virements internationaux reçus	
En euro – commission de rapatriement	11,80 €
En devise – commission de rapatriement	11,80 €
En devise – commission de change	0,05 % min. 13,50 €

> Chèques

Encaissement de chèque étranger	
> Chèque libellé en euros	
Commission d'encaissement	0,10 % min. 8,80 €
Frais de dossier	2,70 € / remise d'un même pays
> Chèque libellé en autre devise	
Commission d'encaissement	0,10 % min. 8,80 €
Commission de change	0,05 % min. 13,50 €
Frais de dossier	2,70 € / remise d'un même pays
> Chèque étranger impayé	21,90 €
Paiement par chèque à l'étranger	voir virements internationaux émis

(4) Espace SEPA : 28 pays de l'UE + Norvège, Islande, Liechtenstein, Monaco et Suisse
A partir du 1er février 2014 seuls les virements et prélèvements au format SEPA pourront être utilisés.

> TRADE – OFFRE DE SERVICES A L'INTERNATIONAL

> Crédit Documentaire Import

	Support papier	Giga Trade
Commission d'ouverture / trimestre indivisible - de modification (montant, durée)	1/4 % min. 91,20 €	1/4 % min. 45,60 €
Commission de modification	81 €	40,50 €
Commission de levée de documents	1/8 % min. 81 €	1/16 % min. 40,50 €
Commission de prorogation ou d'augmentation du montant de crédit / trimestre indivisible	1/4 % min. 91,20 €	1/4 % min. 45,60 €
Commission d'acceptation d'engagement par mois	1/12 % min. 70,90 €	1/12 % min. 35,50 €
Commission d'irrégularité	70 €	
Frais de dossier complexe (majoration)	70,90 €	
Frais de SWIFT	30 €	

> Crédit Documentaire Export – Tarification forfaitaire*

> Crédit Documentaire Export <= 50 K€	
Crédit Documentaire notifié inférieur à 50 K€▲	300 €
Crédit Documentaire confirmé inférieur à 25 K€	350 €
Crédit Documentaire confirmé de 25 K€ à 50 K€	500 €
Modification supplémentaire▲	40 €
Utilisation supplémentaire▲	80 €

** Le forfait comprend : Notification / Confirmation + 1 modification + 1 utilisation + frais annexes (hors commission de transfert de crédit).*

> Crédit Documentaire Export > 50 K€ - Tarification unitaire

Commission de notification▲	0,10 % si ≤ 1500 K€ 0,05 % si > 1500 K€ min. 100 €
Commission de modification▲	100 €
Commission de levée de documents▲	0,15 % min. 135 €
Commission d'encaissement▲	0,10 % min. 70 €

Frais d'intervention à la demande▲	90 €
Commission de transfert▲	0,125 % min. 120 €
Commission de paiement sur transfert▲	0,0625 % min. 110 €
Commission de confirmation	nous consulter min. 350 €
Commission d'acceptation ou de paiement différé▲	nous consulter min. 350 €

> Frais divers liés au Crédit Documentaire Export

Télécopie	23,50 €
Courrier simple	16,30 €
Courrier express	57,50 €

> Remise Libre Import

	Support papier	Giga Trade
Commission de présentation	30,40 €	25,30 €
Commission de paiement	0,15 % min. 20,30 € max. 121,60 €	0,10 % min. 20,30 € max.121,60 €

> Remise Documentaire Import

	Support papier	Giga Trade
Commission de paiement	0,20 % min. 50,60 € max. 150 €	0,15 % min. 40,50 € max. 121,60 €
Commission supplémentaire (acceptation, prorogation, présentation supplémentaire, avis de sort)	30,40 €	15,20 €
Commission d'effet en souffrance	0,05 % min. 30,40 €	
Frais de SWIFT	30 €	

> Remise Libre Export

Commission de présentation	25,30 €
Commission d'encaissement	0,10 % min. 20,30 € max. 121,60 €
Commission supplémentaire (acceptation, prorogation, présentation supplémentaire, avis de sort)	15,20 €

> Remise Documentaire Export

Commission de paiement	0,20 % min. 40,50 € max. 150 €
Commission supplémentaire (acceptation, prorogation, présentation supplémentaire, avis de sort)	30,40 €
Commission d'effet en souffrance	0,05 % min. 30,40 €
Courrier express	35 €
Frais de SWIFT	30 €

> Lettre de crédit Stand-by Import

Commission d'engagement / trimestre	0,25 % min. 91,20 €
Commission de modification	91,20 €
Commission de prorogation ou d'augmentation du montant du crédit / trimestre indivisible	0,25 % min. 91,20 €
Commission de paiement	0,15 % min. 20,30 €
Frais de dossier	50 €
Frais de dossier complexe	100 €
Frais supplémentaire acte urgent (majoration)	200 €
Frais de SWIFT	30 €

> Lettre de crédit Stand-by Export

Commission de notification	0,10 % si ≤ 1500 K€ 0,05 % si > 1500 K€ min. 111,40 €
Commission de modification	106,40 €
Commission d'encaissement	0,15 % min. 106,40 €

> Garanties

Commission d'engagement par trimestre indivisible	nous consulter
Acte simple	101,30 €
Acte complexe	nous consulter

> Avance en devise	
Taux de l'avance	nous consulter
Frais de dossier par opération	40,50 €

> Change à terme via Click n'Trade	
Mise en place	60,80 €
Commission de change	0,05 % min. 15,20 €
Frais de levée	11,80 €

> Terme à préavis	
Mise en place	60,80 €
Commission de change	0,05 % min. 15,20 €
Frais de levée	11,80 €

> Change au comptant	
Commission de change	0,05 % mini. 15,20 €

FINANCEMENTS

> CYCLE D'EXPLOITATION

Frais de dossier sur tous les concours court terme : Découvert, escompte, cession de créances professionnelles …	1 % du montant de l'opération (min. 100 €)
Frais de renouvellement annuel	0,5 % du montant de l'opération (min. 30 € max. 300 €)

> Escompte

Minimum d'intérêts perçus	6,40 €
Minimum d'intérêts perçus en cas de prolongation d'effet escompté	5,20 €
Minimum de jours lors du décompte d'agios	10 jours

> Cession de créances professionnelles

Frais par bordereau de cession	18,80 €
Commission de service	18,80 € / créance
Commission de notification ou d'acceptation	18,80 € / créance
Intervention sur évènement (prorogation, impayé …)	18,80 € / créance
Edition d'un échéancier mensuel d'encours	18,80 €

> Engagements par signature
(garanties émises par la Caisse d'Epargne : cautions bancaires, garanties à première demande, garanties financières)

Commission d'engagement (du montant de l'engagement délivré)	2 % / an
Commission d'engagement pour garantie à 1ère demande	3 % / an
Frais de dossier (du montant de l'engagement délivré)	1 % (min. 75 €)
Frais d'édition dans le cadre d'une ligne accordée	15 €

> Affacturage, information client, assurance crédit	**nous consulter**

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

> Frais de mise en place	1% du montant de l'opération (min. 150€)

> Opérations exceptionnelles sur crédit	
Frais administratifs de financement en pool bancaire	250 €
Duplicata d'un contrat à la demande du client	47,70 €
Réédition du tableau d'amortissement (hors édition pour modularité d'échéance à date anniversaire)	19,80 €
Changement de compte de prélèvement	6 €
Avenant (changement d'emprunteurs, désolidarisation, réaménagement…)	0,5 % du capital restant dû min. 180 €
Simulation de décompte d'un remboursement anticipé	35,70 €
Indemnité de remboursement anticipé	selon conditions contractuelles
Frais de relance échéance impayée	18,30 €

> Garanties	
Nantissement de fonds de commerce	360 € / acte
Nantissement de matériel et outillage	290 € / acte
Gage sur véhicule	155 € / acte
Nantissement de valeurs ou de contrats détenus à la Caisse d'Epargne	54 € / compte
Nantissement de valeurs ou de contrats détenus hors de la Caisse d'Epargne	195 € / compte
Nantissement de parts de SCI et SCPI	535 € / acte
Nantissement d'actions	214 € / acte
Nantissement de parts de sociétés autres	395 € / acte
Nantissement de clause bénéficiaire	445 € / acte
Renouvellement des garanties	Selon garanties
Constitution d'acte (promesse hypothécaire, blocage de compte courant d'associés, délégation de caution actif/passif, cession Dailly à titre de garantie…)	37,50 € / acte

Mainlevée de nantissement de fonds de commerce	315 €
Autres types de mainlevée	102 €
Information annuelle des cautions	57 € / dossier
Attestations diverses (sur demande notaire, avocat …)	19,80 €

> Financement locatif

Crédit Bail Immobilier	nous consulter
Crédit Bail Mobilier	nous consulter
Solution de Location Longue Durée	nous consulter

> Produits Dérivés

Couverture de taux	nous consulter
Couverture de change	nous consulter
Couverture de matières premières	nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

> COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (COMPTES-TITRES)

> Droits de garde▲

(Applicables sur la valorisation de votre portefeuille arrêtée au 31/12 de chaque année)

> Compte-titres composé :	
Uniquement de Parts Sociales	**Gratuit**
Uniquement de valeurs Caisse d'Epargne (OPCVM, Emprunts Ecureuil, Parts Sociales)	27,90 € / an
De valeurs Caisse d'Epargne et autres valeurs ou exclusivement d'autres valeurs (commissions uniquement sur autres valeurs)	
- Minimum de perception	34,30 € / an
- Commission proportionnelle	0,25 %
- Commission fixe par ligne	4,20 €
- Maximum de perception	311,30 € / an
Sans valeur et non clos	33,80 € / an

> Autres prestations▲	
> Ouverture d'un compte-titres	**Gratuit**
> Transfert de compte-titres	
vers une autre Caisse d'Epargne	**Gratuit**
vers un autre établissement	126,60 €
> Clôture d'un compte-titres	34,30 €

> ORDRES DE BOURSE

> Transmis au Centre d'Affaires	1,43 % du montant de l'opération
> Minimum par ordre	15,80 €
Annulation avant exécution	10,60 €
Ordre non exécuté, tombé	10,60 €

> Transmis par Direct Ecureuil Pro sur Internet(1)	0,35 % du montant de l'opération
> Minimum par ordre	7,10 €
Frais d'annulation avant exécution	**Gratuit**
Ordre non exécuté, tombé	**Gratuit**

> Autres prestations	
Souscription d'OPCVM d'un autre établissement	29,10 €
Titres non cotés (ouverture et gestion de dossier)	202,60 € / opération
Courtage Bourses étrangères	nous consulter

(1) Coût de communication selon votre fournisseur d'accès

INGENIERIE SOCIALE

> Epargne Salariale (PEE, PERCO) [5]	nous consulter
> Epargne Retraite (Article 83) [6]	nous consulter
> Indemnités de Fin de Carrière (IFC) [6]	nous consulter
> Assurance Homme Clé [6]	nous consulter
> Titres de services *(CADO Chèque, CESU Domalin, Chèques de tables)* [7]	nous consulter

GESTION DE PATRIMOINE

Pour plus de précisions concernant le contenu et les conditions de mise en œuvre de ces études, contactez votre chargé d'affaires.

> Etude patrimoniale simple▲	155 €
> Etude patrimoniale globale▲	de 410 à 820 €
> Etude patrimoniale spécifique▲	à partir de 820 €

[5] Contrat Natixis Interépargne. Voir conditions générales ou notice d'information.
[6] Contrat CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Voir conditions générales ou notice d'information.
[7] Contrat Natixis InterTitres. Voir conditions générales ou notice d'information.

AUTRES SERVICES

> Recherches et prestations diverses

Recherche simple sur information disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte)	10,10 €
Recherche sur information non disponible en Centre d'Affaires (par opération recherchée ou par historique de compte)	sur devis minimum 31 €
Copie de chèque (recto)	12,60 € / chèque
Contestation non justifiée sur un paiement chèque, un paiement carte, un prélèvement réalisé ou sur un retrait au distributeur	37,20 € / opération
Délivrance d'une copie des informations nominatives détenues dans nos fichiers (CNIL)	**Gratuit**
Recherche sur virement international non conforme	20,30 €

> Location de coffre-fort▲

Sous réserve de disponibilité ***Contenu assuré jusqu'à 31 000 €, au-delà nous consulter***	
Petit : moins de 20 dm^3	52,25 € / an
Moyen : 20 à 39 dm^3	75,25 € / an
Grand : 40 à 59 dm^3	102,00 € / an
Très grand : 60 dm^3 et plus	137,17 € / an
Forçage de coffre	coût réel de l'opération

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> Incidents de fonctionnement

Commission d'intervention** (plafonnée à 3 facturations par jour)	9,30 € / opération
Frais de gestion d'information pour compte débiteur non autorisé (courrier envoi simple)	12,60 €
Frais de gestion d'information pour compte débiteur non autorisé (courrier envoi en recommandé)	16,00 €
Capture de carte pour usage abusif	62,00 €
Lettre d'information préalable pour chèque ou prélèvement non provisionné non rejeté	10,00 €
Frais de gestion contentieux	64,10 €

> Oppositions sur instruments de paiement

Opposition sur une formule de chèque par l'émetteur	18,30 €
Opposition sur une série de chèques par l'émetteur	25,70 €
Blocage carte suite à opposition pour perte/vol/usage frauduleux	**Gratuit**
Blocage carte par la banque pour mise en surveillance	38,00 €
Blocage carte par la banque pour usage abusif	61,70 €

** *Somme perçue par la Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)*

> Incidents de paiement

Rejet de chèque

> Forfait « chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision »	
par chèque inférieur ou égal à 50 € (plafonné à 2 opérations / jour)	30 €
par chèque supérieur à 50 € (plafonné à 2 opérations / jour)	50 €

Ce forfait comprenant :

- les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision par courrier simple,
- les frais de dossier,
- la commission d'intervention,
- les frais de chèque impayé,
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire,
- la déclaration Banque de France,
- les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction,
- les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire,
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire,
- les frais de blocage de provision pour régularisation,
- les frais de délivrance de certificat de non paiement,
- les frais de lettre d'information au(x) mandataire(s),
- les frais de lettre d'attestation de régularisation

> Frais sur chèque payé en période d'interdiction bancaire	23 € / chèque

Rejet de prélèvement

> Forfait « prélèvement reçu, rejeté pour défaut ou insuffisance de provision » Ce forfait comprend la commission d'intervention	
par prélèvement inférieur ou égal à 20 € (plafonné à 6 opérations par mois)	frais égaux au montant du prélèvement rejeté
par prélèvement supérieur à 20 € (plafonné à 6 opérations par mois)	20 €

> Frais de procédure d'exécution

Frais par avis à tiers détenteur	90 €
Frais par saisie sur coffre, saisie attribution ou saisie conservatoire	90 €
Frais pour opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public, maxi 85 €

LEXIQUE

BIC/IBAN
Le BIC (Bank Identifer Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires harmonisées au niveau européen et sont devenus la nouvelle norme dans la zone SEPA. Ces codes sont également indispensables pour traiter correctement tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

Certificat électronique
Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

Commission de mouvement
Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs enregistrés sur le compte. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Commission de plus fort découvert
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

Commission d'immobilisation sur découvert
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.
Elle n'est calculée que si le compte a des intérêts débiteurs et si le compte fonctionne en permanence à découvert pendant sa période d'arrêté.
Les nombres débiteurs correspondent à la somme des soldes en valeurs débiteurs pendant la durée de l'arrêté.

Commission de dépassement de découvert
Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

Commission de non utilisation
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

Commission d'intervention
Somme perçue par la Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)

Commission de tenue de compte
Somme perçue par la Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

Date de valeur
Date retenue pour la détermination du solde du compte qui sert d'assiette au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

LEXIQUE

Découvert du compte

Position du compte lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) préalablement ou non par le banquier.

DEI Pro

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, Direct Ecureuil sur Internet (DEI Pro) est le service de consultation et de gestion de vos comptes en ligne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits,
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien,
- Vous consultez vos effets de commerce reçus et pouvez répondre aux relevés,
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace DEI Pro et définissez unitairement pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

Dépassement

Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

EDI

Echange de Données Informatisées.

Incident de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

Indices de référence

TBB = Taux de Base Bancaire, 6,60 % au 01/11/2013 taux susceptible de révision
T4M = Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire
EURIBOR = European Interbank Offered Rate
EONIA = Euro OverNight Index Average
Le T4M et l'EURIBOR figurent dans les principaux quotidiens économiques.
L'EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

Intérêts débiteurs

Le calcul des intérêts trimestriels se fait en appliquant le taux convenu aux nombres débiteurs (somme des soldes débiteurs en valeur de chaque jour du trimestre considéré) :
Intérêts débiteurs = (nombre de jours débiteurs x taux d'intérêt) / 36 500* (*36 600 si année bissextile)

- Les intérêts débiteurs sont calculés par rapport à un indice de référence (le T4M ou l'EURIBOR à 1 ou 3 mois) auquel est ajoutée une marge qui est fonction de la situation financière de l'entreprise cliente et, plus généralement, de l'appréciation de la Caisse d'Epargne sur le risque de cette opération de crédit.

Taux d'escompte

Le taux d'escompte de la Caisse d'Epargne est déterminé par rapport à un indice de référence (le T4M, l'EONIA ou l'EURIBOR à 1 ou 3 mois) auquel est ajoutée une marge qui est fonction de la situation financière de l'entreprise cliente, de la qualité des effets remis à l'escompte, et plus généralement de l'appréciation de la Caisse d'Epargne sur le risque de cette opération de crédit.
Les agios sont décomptés de la façon suivante :
(Montant de l'effet x taux d'escompte x nombre de jour[1]) / 36 500* *(*36 600 si année bissextile)*

[1](y compris le jour de banque)

LEXIQUE

Taux d'usure

L'ensemble des éléments servant à la détermination du TEG (intérêts débiteurs + commission du plus fort découvert + commission de dépassement) ne peut dépasser le taux d'usure (article L313-3 du Code de la Consommation).
« Constitue un prêt usuraire tout prêt conventionnel consenti à un TEG qui excède au moment où il est consenti, de plus d'un tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Taux Effectif Global (TEG)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Les règles relatives à la détermination du TEG sont fixées par l'article L.313-4 du code monétaire et financier.

Exemple de calcul de TEG

Le TEG est un taux proportionnel à un taux journalier (articles L313-1 et suivants du Code de la Consommation).
Sur le ticket d'agios est mentionné le TEG qui comprend :

- les intérêts débiteurs
- les commissions de plus fort découvert
- les (éventuelles) commissions de dépassement.

TEG = ((Intérêts débiteurs + commission du plus fort découvert + commission de dépassement) x 36 500*) / nombre de jours débiteurs

**36 600 si année bissextile*
Nombre débiteurs : somme des soldes débiteurs en valeur de chaque jour du trimestre considéré.
La mention du TEG a pour but d'informer l'emprunteur du coût réel du crédit.

Exemple :
Une entreprise utilise en permanence un découvert autorisé de 20 000 € sur un trimestre (soit 91 jours).
Les frais de dossier s'élèvent alors à 200 € (tarification à 1 % du montant du concours), le client dispose donc d'une somme de 19 800 €.
La somme de toutes les positions débitrices quotidiennement enregistrées pendant le trimestre appelée « somme des nombres débiteurs», est de :
20 000 x 91 = 1 820 000 €
En supposant que le taux de découvert de ce client soit de 0,02 % par jour, le montant des intérêts dus en fin de trimestre sera de :
(20 000 x0,02)/100 = 4 € par jour.
Le montant de la commission du plus fort découvert sera de :
(20 000 x 0,06 x 3)/100 = 36 € pour le trimestre.
C'est-à-dire 36/91= 0,396 € par jour
Le taux journalier sera donc de (4+0,396) / 19 800 = 0,0222 %
Le TEG ressort à : 365 x 0,0222 = 8,104 % l'an.

Téléréglement

Le Client (payeur/débiteur) après avoir adhéré à la procédure de Télérèglement, donne au créancier son accord au paiement par voie télématique sur le serveur de ce dernier.
Cet accord précise l'objet du paiement, le montant et la date d'exigibilité.
Il donne lieu à la restitution au Client par la Caisse d'Epargne d'un Certificat de Prise en compte de l'Ordre de Paiement (CPOP).

LEXIQUE

> ZONE EURO - ZONE SEPA

SEPA : L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Les 33 pays SEPA :

Pays Union Européenne
zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Pays Union Européenne
zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange)
Islande, Norvège et Liechtenstein

La Suisse

Monaco

SEPA concerne également la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française) qui font partie de l'Union Européenne comme régions ultrapériphériques, ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon.

Principauté et micro états actuellement hors zone SEPA :
Andorre, Vatican, Saint-Marin, Gibraltar.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Sur le fonctionnement de votre compte, votre Chargé d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer, ou prendre en compte une réclamation.

Service Relations Clientèle BDR

En cas de désaccord, sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation :

- par écrit à :

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
Service Relations Clientèle BDR
15 avenue de la Jeunesse
BP127
44703 ORVAULT Cedex

- par téléphone : 09 69 36 27 38 (2)

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir :

- le Médiateur de l'AMF :

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte-titres, ...).

Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Ou par internet : www.amf-france.org (1)

- le Médiateur du Crédit aux Entreprises

Les Pouvoirs Publics ont instauré le Médiateur du Crédit aux entreprises, qui peut être saisi par un professionnel, qui rencontre des difficultés avec sa banque pour résoudre ses problèmes de financement ou de trésorerie.
Pour le contacter :

- Déposez votre dossier en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr (1)
- Par téléphone : 0810 00 12 10 (prix d'un appel local)
- En vous adressant auprès de la Banque de France de votre région

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des différents produits.

(1) Coût de communication selon votre fournisseur d'accès
(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

CONTACTS

> CENTRES D'AFFAIRES ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE ET INSTITUTIONNELS, SECTEUR PUBLIC, LOGEMENT SOCIAL ET ECONOMIE MIXTE

■ COTES D'ARMOR
18 rue de Rohan
22000 SAINT BRIEUC
Tél. : 02 90 03 10 73
Fax : 02 96 61 16 29

■ FINISTERE
Rue Jules Janssen – ZI de Kergaradec
29490 GUIPAVAS
Tél. : 02 98 00 50 61 (ou 50 62)
Fax : 02 98 42 31 73

■ ILLE-ET-VILAINE
4 rue du Chêne Germain – CS 17634
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX
Tél. : 02 99 25 59 11
Fax : 02 99 25 59 12

■ LOIRE-ATLANTIQUE
15 avenue de la Jeunesse – BP 127
44703 ORVAULT Cedex
Tél. Entreprises : 02 40 67 76 41
Tél. autres marchés : 02 40 67 03 64
Fax : 02 40 67 76 66

■ MAINE-ET-LOIRE
2 avenue de la Fontaine
49070 BEAUCOUZE
Tél. : 02 44 85 45 00
Fax : 02 41 87 57 23

2 rue Travot
49300 CHOLET
Tél. : 02 72 77 80 12
Fax : 02 41 71 78 98

■ MAYENNE
7 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
53000 LAVAL
Tél. : 02 44 72 11 24
Fax : 02 43 26 82 27

■ MORBIHAN
39 rue de la Villeneuve
Bâtiment Fastnet
56100 LORIENT
Tél. : 02 97 89 69 43
Fax : 02 97 59 51 53

■ SARTHE
47 avenue Bartholdi – Bâtiment Newton
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 43 53 01
Fax : 02 43 42 25 16

■ VENDEE
Rue Jacques-Yves Cousteau
ZAC de Beaupuy – BP 89
85003 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. : 02 72 78 30 68
Fax : 02 51 45 03 29

> CENTRES IMMOBILIER PROFESSIONNEL

■ NANTES
15 avenue de la Jeunesse – BP 127
44703 ORVAULT Cedex
Tél. : 02 40 67 76 49 (ou 76 53 ou 76 58)
Fax : 02 40 67 76 24

■ RENNES
4 rue du Chêne Germain – CS 17634
35576 CESSON-SEVIGNE CEDEX
Tél. : 02 99 25 58 03 (ou 57 76)
Fax : 02 99 25 59 51

CAISSE D'EPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BRETAGNE PAYS DE LOIRE - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1.140.000.000 euros - Siège social 2, place Graslin 44911 Nantes Cedex 9 - 392 640 090 R.C.S. Nantes - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 827 - Titulaire de la carte professionnelle «Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs» n°1878 T délivrée par la Préfecture de Loire-Atlantique, garantie par la CEGC - 128 rue de La Boétie - 75378 Paris Cedex 08.

CAISSE D'EPARGNE
BRETAGNE PAYS DE LOIRE